

Décision

Générale

colonial

Décision n° 944 accordant une permission de neuf jours au médecin capitaine Cabrol, médecin-chef de l'A. M. I.

n° 944

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission du 20 août 1947 du médecin capitaine Cabrol,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission de neuf jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée au médecin capitaine Cabrol, médecin-chef de l'A. M. I. à Djibouti, pour compter du 23 août 1947. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et p. o. : L'Inspecteur des affaires administratives, chef du Cabinet civil, LIURETIE.